

Maison de gros en **Épiceries, Vins et Liqueurs**

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce.
Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

THÉS, CAFÉS, SUCRES, MELASSES, SIROPS, FRUITS SECS, POISSONS, ETC.

GRANDE VARIÉTÉ DE FINES DENRÉES ET CHOIX CONSIDÉRABLE DE VINS ET LIQUEURS DES MEILLEURES MARQUES DONT ELLE A LE MONOPOLE DE PLUSIEURS

HUDON, HEBERT & CIE, 41, rue St-Sulpice, et
22, rue De Bresoles,
MONTREAL

pas dire qu'une diminution de l'impôt n'amènerait pas une augmentation des débouchés ; loin de là, mais il faudrait alors que la taxe soit réduite dans des proportions sensibles, de 50 o/o au moins. Or, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'impôt sur les sucres rapporte au Trésor français près de 200 millions de francs, et comme il est présumable qu'un long temps s'écoulerait avant que la consommation doublât, il faudrait s'attendre, dans les conditions actuelles, à ce que la commission du budget pas plus que le gouvernement n'accepteraient de diminution de taxe. C'est même d'autant moins le moment qu'on ne sait ce que la conférence internationale projetée nous réserve.

Le peuple où la consommation a pris, ces dernières années, le plus grand développement, est le peuple américain. En 1881, la consommation aux Etats-Unis atteignait déjà, d'après les données de MM. Willett et Gray, 993,522 tonnes ; en 1890 elle s'élevait à 1,522,731 tonnes ; en 1894 elle était de 2,012,714 tonnes et l'année dernière de 2,096,263 tonnes, soit une augmentation en seize ans, de près de 111 o/o. Jusqu'à présent les Etats-Unis n'ont produit que peu de sucre proportionnellement à leur consommation, puisqu'en 1897, sur 2,096,326 tonnes consommées, 1,760,607, ou près de 84 o/o, provenaient du sucre étranger.

L'Amérique a donc formé jusqu'à

présent un excellent débouché pour les grands pays producteurs. Avant l'insurrection de Cuba, c'était la grande île espagnole qui fournissait aux Etats-Unis la majeure partie de ses sucres ; en 1895, l'importation des sucres cubains s'élevait encore à 816,687 tonnes, pour tomber à 251,522 en 1896 et 209,453 tonnes en 1897. On conçoit donc combien l'annexion de Cuba serait profitable aux Américains, qui, après la pacification, pourraient, comme autrefois, faire venir de cette île la plus grande partie de leurs sucres.

Mais ce qui fait le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres et, du fait même de l'insurrection, les sucres européens ont remplacé, sur les marchés américains, la plupart des sucres cubains. C'est ainsi que l'importation des sucres d'Europe aux Etats-Unis, qui n'était que de 115,049 tonnes en 1895, est passée à 523,232 en 1896 et à 637,206 en 1897. Dans ces importations, la part de la France est relativement insignifiante et c'est l'Allemagne encore qui occupe, et de beaucoup, la première place, puisque, pendant le dernier exercice fiscal américain, elle a exporté pour 138 millions de francs de sucre aux Etats-Unis.

Nous allons maintenant parler d'une question très agitée, non-seulement pour notre industrie sucrière, mais pour l'industrie sucrière européenne tout entière. Arrivera-

t-il, comme quelques-uns le prétendent, un moment où le marché américain sera fermé à l'exportation des sucres européens, par suite d'une production indigène suffisante aux besoins de consommation ? Si une pareille hypothèse se réalisait, on conçoit dans quelle perturbation serait jetée l'industrie allemande, française et autrichienne qui est obligée d'exporter la majeure partie de ses sucres pour maintenir son chiffre de production. Certes, le temps n'est, en tout cas, pas proche où la production surrait, aux termes de la loi du 13 avril 1850, être condamné à une amende égale au double de la valeur des travaux, mais il s'en tire, généralement, avec 50 francs d'amende au maximum.

“ Et pourtant, ces gens qui louent des habitations malsaines ou qui vendent des aliments inertes sont de véritables malfaiteurs. Les uns débitent, à beaux deniers, de l'air qui n'oxygène plus le sang des poumons ; les autres échangent contre de l'argent vrai une nourriture factice qui ne profite pas à l'estomac : les uns et les autres tuent leur clientèle. Au risque de passer pour révolutionnaire, je demande qu'on applique à ces forbans l'article 309 du code pénal, ainsi conçu :

“ Sera puni de la réclusion tout individu qui, volontairement, aura fait des blessures ou porté des coups s'il est résulté de ces sortes de vio-

LEDUC & DAOUST MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

EN GROS ET A COMMISSION

Spécialité : Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

AVANCES LIBÉRALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.
CORRESPONDANCE SOLLICITEE

1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

C. H. LETOURNEUX, prés.

C. LETOURNEUX, vice-prés.

J. LETOURNEUX, sec.-tr.

LetOURNEUX, FILS & CIE, Lim., MARCHANDS - FERRONNIERS

Nos. 259, 261, 263 ET 265 RUE SAINT-PAUL MONTREAL

EMILE JOSEPH, LL. B.

AVOCAT

Chambre 701

MONTREAL

New York Life Bldg.

Tél. Bell 1787

UNE MEDECINE IDEALE

Pour la famille. Contre l'indigestion, l'état bilieux, le mal de tête, la constipation, le mauvais teint, la mauvaise haleine, et tous les dérangements de l'estomac, du foie et des intestins.

LES "RIPANS TABLES"

Agissent doucement et promptement. Une digestion parfaite résulte de leur emploi. Une seule soulage. En vente par tous les pharmaciens, ou envoyées par malle.

RIPANS CHEMICAL CO., 10 SPRUEN St. N. Y.